

Séance du 27 Octobre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. Saussie ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Melle Carreiro à Mme Doucet-Joyé ; Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VOIRIE - Prestations de propreté urbaine - Avenant n° 1 au marché n° 04/102 conclu avec la société PB NET (lot n° 2 - Décapage eau chaude sous pression).

M. CHARRIER présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des prestations de propreté urbaine (lot n° 2 « décapage eau chaude sous pression » de revêtements de voirie), un marché de 36 mois a été conclu en décembre 2003 avec l'entreprise PB NET.

Deux prestations par an sont prévues en février et en août (post fêtes de Bayonne, à partir de 2004 et jusqu'en 2006). La surface à décaper lors de chaque intervention est de 15 000 m² et le prix unitaire est de 1 €HT le m².

Le marché initial s'élève à 30 000 €HT par an, soit 90 000 €HT sur 3 ans.

Les décapages pour l'année 2004 ont été réalisés sur la surface initialement convenue.

Cette année, en raison de l'augmentation de la fréquentation des fêtes de Bayonne, il est apparu indispensable d'augmenter de manière sensible le décapage à eau chaude des surfaces de revêtements de voirie en centre ville, c'est-à-dire porter la surface d'intervention en août 2005 et 2006 de 15 000 m² à 21 000 m². 6 000 m² supplémentaires sont par conséquent à nettoyer lors de l'intervention du mois d'août, post fêtes de Bayonne, soit 12 000 euros à l'issue des périodes de reconduction.

Cette augmentation de prestation est à prendre en compte au titre du marché :

Montant du marché de base sur 3 ans : 90 000 euros H.T.

Plus-value : 12 000 euros HT

- Prestation supplémentaire en août 2005 : 6000 m² soit un montant de 6 000 €HT en 2005.
- Prestation supplémentaire en août 2006 : 6000 m² soit un montant de 6 000 €HT en 2006.

Soit une augmentation de 13,33 % du montant HT du marché initial, ce qui porte le montant du marché sur 3 ans à 102 000 euros H.T.

La Commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre 2005 a rendu un avis favorable.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à conclure un avenant en ce sens avec l'entreprise.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.